



2000 : la qualité de vie des habitants du Parc naturel régional du Gâtinais français est menacée par un projet de couloir aérien vers Orly, dont le tracé prévoit un survol du Parc. Les élus des 57 Communes le composant, le Conseil Régional d'Ile-de-France, les Conseils Généraux de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, et l'Etat, ne pouvaient pas rester sans réaction.

Le 28 octobre 2000, à l'issue de la réunion du Comité Syndical du 28 octobre dernier, les élus du Parc ont clairement pris position contre le projet du couloir aérien, en votant à l'unanimité une motion, adressée aux Ministres de l'Environnement et des Transports. Chaque Commune est dépositaire d'une pétition que chaque habitant peut parapher pour s'engager à nos côtés dans cette course à la préservation de notre qualité de vie.

2001 : début de la forte mobilisation

Les élus et habitants du Parc se mobilisent fortement (manifestation, motions...) pour éloigner les menaces de couloirs aériens qui pèsent sur son territoire : modification des tracés, des altitudes...

Le 30 juin 2001, une opération « Sourire » est organisée du Parc jusqu'aux Invalides. Une délégation rencontre le Cabinet du Ministre des Transports.

Le 10 décembre 2001, le Ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement, a validé le projet de couloir aérien élaboré par l'organisme Eurocontrol soutenu par le Parc. C'est un succès pour tous ceux qui se sont mobilisés pour la préservation de la qualité de vie au sein du Parc naturel régional du Gâtinais français. Le couloir sera mis en place le 21 mars 2002.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français a mis en place un Comité de surveillance. Chaque Commune dispose de formulaires types, à remplir puis à retourner à la Maison du Parc. Le Comité de surveillance les analysera puis les transmettra à la Maison de l'Environnement d'Orly.

21 mars 2002 : le couloir est officiellement mis en place.

Le 22 mars 2002, L'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires), organisme indépendant, invite le Parc naturel régional du Gâtinais français à mobiliser son Comité de surveillance. La mise en place réelle du couloir prendra environ 1 mois.

Le 22 avril 2002, le nouveau couloir aérien en configuration face à l'ouest mis en place le 21 mars 2002 a été utilisé seulement 3 jours (conditions météorologiques) : les jeudi 21 mars, vendredi 22 mars et mardi 16 avril.

Le bilan de ces trois jours de mise en service du nouveau couloir, proposé par les pilotes du Comité technique du Parc naturel régional du Gâtinais français et après étude des fiches de surveillances remises par les habitants du territoire du Parc, n'est pas optimiste : aucune des procédures, pour le respect desquelles le Ministre des Transports s'était engagé par écrit, n'a été observée : ni les trajectoires, ni les hauteurs.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français encourage les habitants du territoire à redoubler de vigilance et à ne pas hésiter à remplir les fiches de surveillance et à préciser leurs adresses pour être tenus informés personnellement.

Septembre 2002 : le Parc naturel régional du Gâtinais français était convié à une réunion de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires (ACNUSA), visant à étudier le bilan du respect des procédures et l'avancement des travaux sur les volumes de protection environnementale. En conclusion : les spécialistes des nuisances sonores aiment le bruit. C'est ce que l'on peut déduire des constats qui sont faits depuis la mise en place du nouveau couloir aérien le 21 mars 2002, puisque rien n'est fait pour diminuer les nuisances sonores.

Des négociations sont engagées entre ADP et les associations de lutte contre les nuisances sonores : modifier les trajectoires des décollages face à l'est. Or, les plans présentés aujourd'hui s'arrêtent à la Francilienne : les territoires plus au sud ne savent donc pas quel sort on espère leur réserver, et le Parc naturel régional du Gâtinais français n'est à nouveau pas associé aux discussions concernant pourtant son territoire.

Jeudi 7 novembre 2002, le Parc naturel régional du Gâtinais français était convié à une réunion du Comité permanent de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly, organisée par le Préfet de la Région Ile-de-France, visant à présenter le rapport du groupe de travail sur les décollages face à l'est. Il a été constaté que les engagements pris sur les procédures mises en place le 21 mars 2002 ne sont pas respectées.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français va solliciter les Parlementaires et le Président de la République afin que les avions de chapitre 2, très bruyants et très polluants, voire même certains avions chapitre 3, très

bruyants également, soient supprimés pour tous les décollages et atterrissages, qu'ils soient face à l'est ou face à l'ouest.

27 mars 2003 : sans que les habitants, qui sont les premiers concernés, soient informés, une modification des couloirs aériens pour les avions décollant et atterrissant face à l'est est de nouveau à l'étude par des associations et certains élus situés dans la région d'Orly. Le déplacement de ces couloirs pour les avions d'Orly impliquerait un nouveau survol du Parc naturel régional du Gâtinais français. La mobilisation avait abouti, entre autres, à une décision des Députés de travailler sur un projet de loi visant à structurer les décisions concernant les modifications de couloirs aériens.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français et les habitants du territoire entendent bien préserver leur qualité de vie et seront solidaires une nouvelle fois si besoin est, pour éviter que des nuisances existant depuis la création de l'aéroport d'Orly soient aujourd'hui déplacées au-dessus de zones protégées et préservées.

Le 1^{er} juillet 2003, une motion est prise par le Comité syndical du Parc du et sera reprise par l'ensemble des 57 communes et 4 communes associées : être informés dès le départ de tous nouveaux dossiers de modification des trajectoires qui concernent l'ensemble du Parc et refuser tout nouveau couloir sur le territoire du Parc. Un courrier cosigné par le Président du Parc et les 61 maires des communes et communes associées est envoyé au Ministre des Transports, au Préfet de Région, aux Députés concernés, à ADP à l'ACNUSA, et aux Préfets de Seine-et-Marne et de l'Essonne.

Le 14 octobre 2003, le Parc fait 8 propositions pour commencer à faire d'Orly un aéroport « vertueux ».

En 2004, la partie semble gagnée pour tous puisque les protagonistes (Parc, Ministère des transports, Direction générale de l'aviation civile (DGAC), l'Association de contrôle des nuisances sonores et aéroportuaires (ACNUSA), Aéroport de Paris (ADP)... sont parvenus à un accord et avaient pris des engagements en conséquence.

2005 : risque de nouvelles nuisances

Le groupe d'experts du Parc, composé d'élus, d'habitants, des techniciens, de pilotes, de contrôleurs aériens, devait rappeler qu'il ne diminuait pas sa vigilance, car des bruits circulaient annonçant de nouvelles modifications des couloirs aériens, en dépit des engagements pris.

En effet, le Ministre des transports écrivait que toutes modifications devraient se faire à nuisances constantes ou réduites sans toucher de nouvelles populations et que le Parc naturel régional du Gâtinais français serait invité à participer aux réflexions de modifications le plus en amont possible.

Le Parc apprend que la DGAC prévoit de lancer une enquête publique « Relèvement des altitudes d'arrivées des avions en provenance du sud-est à destination de l'aéroport de Paris-Orly en configuration vent d'est ».

Judi 5 novembre 2009, le Comité syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français vote à l'unanimité une motion exprimant son opposition à la réalisation des modifications ou création de trajectoires qui seraient en totale incompatibilité avec les objectifs défendus dans le Grenelle de l'Environnement.

Le 13 novembre 2010, le Collectif Nuisances Aériennes Dourdan et sa Région organise un rassemblement à Saint-Jean-de-Beauregard (où se trouve la balise ORW, balise d'axe de piste). Il demande au Parc naturel régional du Gâtinais français de prendre part à ce rassemblement.

Finalement, le 16 novembre 2009, la DGAC lance, avec la participation du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, une enquête publique : « Relèvement des altitudes d'arrivées des avions en provenance du sud-est à destination de l'aéroport de Paris-Orly en configuration vent d'est ».

Le Parc et ses partenaires ne sont pas associés.

Le relèvement des altitudes est positif, et ce projet est présenté comme une application du Grenelle de l'Environnement et plus particulièrement en vue de l'amélioration de la performance environnementale de la navigation aérienne...

Le groupe technique du Parc a toujours été favorable au relèvement des altitudes à l'arrivée, mais il apprend, à l'occasion d'une réunion de travail auquel il n'était pas convié, que le relèvement implique le déplacement vers le sud d'un couloir aérien et la création d'un second encore plus au sud...

Le 9 décembre 2009, le Parc organise une réunion publique à Etréchy.

Le 16 novembre 2010, la Commission consultative de l'environnement se réunit afin de statuer sur le projet de la DGAC, suite à l'enquête publique. Le Préfet de Région a catégoriquement refusé de recevoir et d'écouter, en préambule de la Commission les élus présents et les associations. Elle valide le projet de la DGAC.

Les élus et les experts du Parc naturel régional du Gâtinais français rencontrent les représentants de l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA) pour défendre leurs positions, et **le 2 décembre 2010**, l'ACNUSA émet un avis défavorable sur le projet de modification des couloirs aériens de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).

Lundi 17 janvier 2011, Franck Marlin, Claire-Lise Campion et Jean-Jacques Boussaingault sont reçus par Jean-Marie Caillaud, Conseiller technique de la Ministre, assisté des Conseillers en biodiversité, aérien et ferroviaire. La Ministre a pris plusieurs engagements : les études seront complétées et la concertation sera reprise,

avant une nouvelle décision en avril 2011. C'est la première fois sur ce dossier que les élus et associations sont reçus et entendus par la Ministre. Leurs avis ont été entendus, sur la base de leurs expertises mais aussi de celles d'autorités indépendantes. La Ministre, en relançant le processus, le réengage dans le sens des recommandations des associations et élus locaux. Cependant, une nouvelle action de mobilisation est prévue, car la vigilance reste à son plus haut niveau.

Samedi 14 mai 2011, une délégation conduite par Jean-Jacques Boussaingault, Président du Parc naturel régional du Gâtinais français, et composée par Claire-Lise Campion, Sénatrice, Conseillère générale de l'Essonne (canton d'étréchy), Franck Marlin, Député-Maire d'étampes, Annie Pourssinoff, Députée des Yvelines, Jean-Vincent Placé, vice-Président du Conseil régional d'Ile-de-France, Lionel Walker, vice-Président du Conseil général de Seine-et-Marne (canton de Perthes-en-Gâtinais), Maire de Saint-Fargeau-Ponthierry, Pierre Bacqué, Conseiller général de Seine-et-Marne (canton de La Chapelle-la-Reine), Maire du Vaudoué, Dominique Echarroux, Conseiller général de l'Essonne (canton de Dourdan), Caroline Parâtre, Conseillère générale de l'Essonne (canton de La Ferté-Alais), Guy Poupart, vice-Président du Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse, Olivier Legois, Maire de Dourdan, Stéphane Talaucher, Président de l'association Agir Contre les Nuisances Aériennes à Bonnelles et sa région (ACNAB), Jean Paul Radix, Président du Collectif contre les Nuisances Aériennes sur Dourdan et sa région (CNADR), Catherine Giobelina, Présidente de Vivre à Forges,

était à la tête d'un cortège de plus de 500 personnes devant le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Le Ministère a reçu la délégation représentant les élus, les associations, les collectifs, les habitants... venus manifester pour un « NON » au projet de modification des couloirs aériens proposés par la DGAC. Ils ont été écoutés et l'absence de concertation au préalable est aujourd'hui reconnue par le Ministère. Le projet de modification du couloir aérien proposé par la DGAC est bien prévu pour être appliqué en septembre... Devant ce projet mené sans concertation, sans étude des autres propositions qui n'apportent aucune gêne supplémentaire à de nouvelles populations, le Parc naturel régional du Gâtinais français a pris une motion votée à l'unanimité contre le projet de la DGAC (représentant 70 000 habitants), les deux Conseils généraux ont délibéré à l'unanimité contre ce même projet, représentant 1 193 767 habitants en Seine-et-Marne (INSEE 2009), et 1 205 850 en Essonne (INSEE 2008).

Le 20 juin 2011, le Parc naturel régional du Gâtinais français, le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse, les élus locaux et parlementaires, lancent une pétition.

Le 30 juin, lors du Comité syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français, les Présidents du Conseil général de l'Essonne et du Conseil général de Seine-et-Marne, les Présidents des Parcs naturels régionaux du Gâtinais français et de la Haute Vallée de Chevreuse, le Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, les Sénateurs, Députés, Maires, Conseillers municipaux, ont signé une lettre ouverte à Nathalie Kosciuszko-Morizet.

Le 12 juillet 2011, Gérard Larcher, Président du Sénat, a reçu une délégation constituée d'élus locaux des Yvelines, du Président du Parc naturel régional du Gâtinais français, des experts du Parc du Gâtinais français, ainsi que le Directeur de la navigation aérienne de la DGAC. Ce dernier a présenté le projet de la DGAC, impliquant le déplacement vers le sud d'un couloir aérien et provoquant de nouvelles nuisances sur de nouvelles populations. Les élus locaux ont ensuite présenté le contre-projet, soutenu notamment par l'Acnusa, permettant de maintenir le couloir actuel et de réduire les nuisances déjà existantes.

Sur une suggestion de Yves Vandewalle, Président du Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse et Député, Gérard Larcher, Président du Sénat, convaincu de la faisabilité du contre-projet et de son intérêt réel, sollicite pour l'analyser l'intervention de l'organisme indépendant Eurocontrol (the European Organisation for the Safety of Air Navigation) auprès de la Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, et du premier Ministre.

Le 7 octobre 2011, à l'issue du Congrès des Parcs naturels régionaux de France, Nathalie Kosciuszko-Morizet, Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, confirme sa décision de mettre en place à l'automne les nouvelles procédures proposées par la DGAC, impliquant le déplacement vers le sud d'un couloir aérien et provoquant de nouvelles nuisances sur de nouvelles populations.

Les Présidents du Conseil régional d'Ile-de-France, des Conseils généraux de l'Essonne et de Seine-et-Marne, de la Fédération des Parcs naturels régionaux, les élus locaux, ont confirmé leur opposition à ce projet. Dans un souci de transparence et d'impartialité, Jean-Jacques Boussaingault, Franck Marlin et Claire-Lise Campion, Guy Poupart, Vice-Président du Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse, avec le soutien du précédent Président du Sénat, Gérard Larcher, avaient demandé à ce que les projets soient soumis à l'organisme indépendant Eurocontrol, ce qu'a refusé la Ministre sans motiver sa décision.

Devant le refus catégorique et l'absence d'objectivité de la Ministre, ils réitèrent leur plus vive opposition et appelleront prochainement à une nouvelle mobilisation.

Le 17 novembre 2011, les nouvelles procédures combattues par le Parc naturel régional du Gâtinais français et ses partenaires ont été mises en place. Ce projet dessiné par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), impose à de nouvelles nuisances à de nouvelles populations de nos communes. Le Parc naturel régional du Gâtinais français et ses partenaires s'insurgent aujourd'hui contre ce reniement du Grenelle de

l'Environnement par la Ministre de l'Environnement. Un recours sera entrepris contre cet arrêté allant à l'encontre de l'intérêt général.

Le 30 novembre 2011, élus et associations organisent une conférence de presse à quelques pas de l'Assemblée Nationale : le Parc naturel régional du Gâtinais français et ses partenaires s'insurgent contre ce reniement du Grenelle de l'Environnement par la Ministre de l'écologie. Un recours sera entrepris contre cet arrêté allant à l'encontre de l'intérêt général.

Le 1er décembre 2011, Députés, Sénateurs, Conseillers régionaux d'Ile-de-France, Conseillers généraux de l'Essonne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, Présidents des Parcs naturels régionaux du Gâtinais français et la Haute Vallée de Chevreuse, Maires, Conseillers municipaux, solidaires au-delà des courants politiques des territoires, s'unissent dans une même voix pour déposer le référé contre ce projet ministériel qui renie le Grenelle de l'Environnement et va à l'encontre de l'intérêt général.

En conclusion, ils demandent la suspension de ces procédures avec un retour aux procédures précédentes, et non pas l'application de mesures de corrections partielles, ce qui permettra ensuite de travailler sur la réduction des nuisances sur les populations déjà survolées.

Le 12 février 2014, à la demande de Claire-Lise Champion, Sénatrice de l'Essonne et vice-Présidente du Parc naturel régional du Gâtinais français, et de Michel Pouzol, Député et Conseiller général de délégué de l'Essonne, les parlementaires ont été reçus avec Jean-Jacques Boussaingault, Président du Parc naturel régional du Gâtinais français, Franck Marlin, Député-Maire d'Etampes, et Caroline Parâtre, Conseillère générale de l'Essonne, par la Conseillère technique auprès du Ministère des Transports, dans le cadre des problématiques engendrées par les modifications des couloirs aériens.

Le bilan de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) montre que sur l'année 2013, les altitudes et les tracés présentés lors du débat public de 2011 n'ont pas été respectés.

La Conseillère technique auprès du Ministère des Transports s'est dite ouverte à la concertation. Par ailleurs, dans un souci de gouvernance, elle souhaite que chaque collectivité concernée aujourd'hui par les survols soit intégrée à la concertation, afin que celle-ci ne se limite pas à la simple représentation des communes riveraines de l'aéroport d'Orly.

Les élus appellent la population concernées par les nuisances aériennes à faire état des survols (prises de notes des dates et heure du passage de l'avion, photo éventuelle à l'appui).

La DGAC étant en capacité d'identifier chacun des vols, elle pourra donc, grâce aux éléments que nous lui transmettrons, établir un relevé précis des nuisances constatées au-dessus du Parc.

Le 28 avril 2014, afin d'appuyer la mobilisation du Parc, des élus, du groupe d'experts et des habitants, Bruit-parif pose une station de mesure du bruit à Videlles.